

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 Décembre 2024

Délibération n° 112-2024  
Rapporteur : Sara FERAUD

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2024  
Publication : 13/12/2024**Votants pour : 28****Votants contre : 0****Abstentions : 0**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le onze décembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre BIBET, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Régis ROUSSEL, Colette GENET, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE.

Pouvoirs: Guillaume WIENER à Louis CHOAIN, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Julien LEFEVRE à Thierry JOSSE, Ulrich SCHLUMBERGER à Claire PITETTE, Laurence CAUSIER-LEMIRE à Pascal DIDTSCH

Absents : Hugues CANTEL, Valérie DIOT, Justine PIQUOT, Thérèse FICHET

Date de la convocation : Jeudi 06 décembre 2024

Secrétaire de séance : Mickaël PEREIRA

---

**Objet :****APPROBATION DE LA CONVENTION POUR L'UTILISATION DE L'ABATTEMENT TFPB**

---

**Exposé des motifs :**

Dans le cadre du Contrat de Ville 2024-2030 « Engagement Quartiers 2030 », deux conventions pour l'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière des Propriétés Bâties dans les quartiers prioritaires du Bourg-le-Comte et du Stade doivent être signées entre l'Etat, les bailleurs (mon logement 27 et SILOGE), la ville et l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour la période 2024-2030.

Conformément à la loi, ces conventions permettent l'abattement de la TFPB, à hauteur de 30% selon les modalités établies par le cadre national d'utilisation de la TFPB dans les quartiers prioritaires de la ville pour la qualité de vie urbaine.

A ce titre, les bailleurs sociaux élaborent un programme d'actions faisant l'objet de l'abattement TFPB pour chaque année de la convention. Ils peuvent intervenir sur plusieurs axes : renforcement de la présence du personnel de proximité, formation et soutien aux personnels, sur-entretien, gestion des déchets, encombrants et épaves, tranquillité résidentielle, concertation et sensibilisation des locataires, animation, lien social et vivre ensemble, petits travaux d'amélioration de la qualité de service.

Aussi, il est proposé les deux conventions d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dans les quartiers prioritaires de Bourg-le-Comte et du Stade TFPB pour la période 2024-2030.

---

**Délibération :**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code général des impôts,  
Vu la convention ci-annexée

*Louis CHOAIN ne prend pas part au vote.*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser** Madame le Maire à signer les deux conventions d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dans les quartiers prioritaires de Bourg-le-Comte et du Stade TFPB pour la période 2024-2030.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 12/12/2024,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

